



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

MISSION DE COORDINATION SPS
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
ACTE D'ENGAGEMENT

POUVOIR ADJUDICATEUR : Ville de BACCARAT

OPERATION : Réhabilitation du château de Gondrecourt en Musée du Flacon et du Parfum.

OBJET DU MARCHE : Mission de bureau de contrôle technique et de coordination SPS pour la réhabilitation du château de Gondrecourt en vue de son aménagement en musée du flacon et du parfum

Lot 2 : Mission de contrôle SPS

Maître d'ouvrage : Ville de Baccarat

Adresse : 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret du 25 mars 2016 :

Marion SANCIAUME (marion.sanciaume@ville-baccarat.fr)

Comptable assignataire : Mme la comptable du Trésor Public, 2 rue Adrien Michaut 54120 BACCARAT

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE).....	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE).....	3
ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)	4
ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHE.....	6
2.1 Objet de l'intervention du coordonnateur SPS	6
2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire	6
2.3 Délais d'exécution et durée du marché.....	7
2.4 Conditions d'exécution.....	9
2.5 Responsable technique	9
2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission.....	9
2.7 Reconduction.....	10
ARTICLE 3 - MISSIONS DU COORDONNATEUR.....	9
ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE	10
ARTICLE 5 - FORME DES PRIX ET MONTANT DE L'OFFRE	11
5.1 Forme des prix	11
5.2 Montant de l'offre.....	11
5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint	12
5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais	14
ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES	14
6.1 Délai de règlement.....	14
6.2 Avance.....	14
6.3 Modalités de paiement	14
ARTICLE 7 - PIECES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT	15
ARTICLE 8 - ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	16

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE COORDONNATEUR EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le coordonnateur"

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

.....
Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

Téléphone :

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :.....
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui y sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :
N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, fixée au 13 juillet 2018 à 12h00

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE COORDONNATEUR EST UNE PERSONNE MORALE)

Je, contractant unique soussigné, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom "le coordonnateur »

M
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée
ayant son siège social à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

.....
Téléphone :

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :.....
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....
- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° Police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la date de réception des offres finales, fixée au 13 juillet 2018 à 12h00.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE COORDONNATEUR EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir la forme d'un groupement solidaire dans le cas où il n'aurait pas candidaté sous cette forme.

NOUS soussignés,

cotraitants conjoints,

cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après désignées dans le marché sous le nom "le coordonnateur »

- **1^{er} cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....

- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

.....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....

- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....

ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le **mandataire du groupement solidaire de chacun des membres du groupement** pour ses obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément au CCATP :

.....

Téléphone :

• **2ème co-contractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

.....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

• **3^e cocontractant**

(cas d'une personne morale)

M

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

(cas d'une personne physique)

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Techniques et Particulières et des documents qui y sont mentionnés à l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, bénéficiaire, conformément à la réglementation en vigueur, des compétences obligatoires (Agrément ministériel),
- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elles encourent :

	<u>1^{er} cocontractant</u>	<u>2^{ème} cocontractant</u>	<u>3^{ème} cocontractant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 (cent-ving) jours à compter de la date de réception des offres finales, fixée au 13 juillet 2018 à 12h00

ARTICLE 2 - CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DU MARCHÉ

2.1 Objet de l'intervention du coordinateur SPS

Le présent marché est un marché unique subdivisés en deux lots :

- Lot 1 : Mission de contrôle technique
- Lot 2 : Mission SPS

Décomposition du Lot 2 « Mission de contrôle SPS» en tranches :

Localisation 1 : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.

- Tranche ferme : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 1 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 2 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 3 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 4 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 5 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 6 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 7 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

Localisation 2 : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.

- Tranche conditionnelle 8 : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 9 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 10 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 11 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 12 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 13 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 14 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 15 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

2.2 Eléments d'appréciation de l'opération et conditions d'intervention du titulaire

- Montant estimé des travaux (HT) :
 - Tranche ferme : 8 225 500 € HT
 - Tranche optionnelle 1 : 91 000 € HT
 - Tranche optionnelle 2 : 465 000 € HT

- Durée prévisible d'intervention du coordonnateur :

Tranche	Délais d'exécution à compter de l'ordre de service
Tranche Ferme + conditionnelle 8 : APS	80 jours
Tranche Conditionnelle 1 et 9 : APD	222 jours
Tranche Conditionnelle 2 et 10: Projet / DCE	135 jours
Tranche Conditionnelle 3 et 11 : Phase Assistance à la passation de contrats de travaux	60 jours
Tranche Conditionnelle 4 et 12 : Phase Permis de Construire	40 jours
Tranche conditionnelle 5 et 13: Phase Réalisation - Travaux	509 jours
Tranche conditionnelle 6 et 14: Phase de réception	20 jours
Tranche conditionnelle 7 et 15: Phase de Garantie de parfait achèvement	20 jours

- Date prévue pour le début de l'intervention du coordonnateur : par ordre de service
- Délai prévu pour l'exécution des études : selon avancement des travaux
- Date prévue pour le début des travaux : 2020
- Délai prévu pour l'exécution des travaux : selon avancement des travaux
- Nombre d'entreprises (y compris sous-traitants) prévisible : à déterminer après attribution des marchés publics
- Nombre de lots techniques : à déterminer après attribution des marchés publics

2.3 Délais d'exécution et durée du marché

• Délai d'établissement des documents à fournir par le titulaire :

	Prestations demandées	Délai de délivrance des documents, rapports, visas	Point de départ
TRANCHES	Phase conception		
Tranche Ferme	Modalités pratiques de coopération du coordonnateur avec les autres intervenants	1 semaine	A compter de l'ordre de service
Tranche Ferme	PGC : élaboration, suivi et mise à jour	Elaboration : 15 jours Mise à jour : deux jours	A compter de l'ordre de service
Tranche Ferme + suivi lors des différentes tranches conditionnelles	RJC : ouverture, suivi et mise à jour	Ouverture Mise à jour : le lendemain de la mention	A compter de l'ordre de service
Tranche Ferme + conditionnelle 1,8 et 9	Examen, analyse et rapport sur les documents d'études	8 jours	A la date de réception des documents
Tranches conditionnelles 2 et 10	DCE : participation à l'élaboration		A compter de la réception des documents
Tranches conditionnelles 3 et 11	Analyse des offres pour les contrats de travaux	8 jours	A compter de la réception des documents
Tranches conditionnelles 4 et 12	Déclaration préalable : élaboration et mise à jour	15 jours	Avant le dépôt du permis de construire
Tranche ferme + Tranches conditionnelles 1,2,3,4, 8,9,10,11 et 12.	Participation à des réunions de mise au point techniques	3 jours ouvrés	A compter de la date de réunion
Phase de réalisation			
Tranches conditionnelles 5 et 13	Organisation de l'accès au chantier		A compter de l'ordre de service
Tranches conditionnelles 5 et 13	Rapport périodique définissant les risques liés au site, aux installations, aux bâtiments voisins, à l'activité et à la coactivité		Au fur et à mesure de l'évolution du chantier
Tranches conditionnelles 5 et 13	Visites de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Tranches conditionnelles 5 et 13	Visites inopinées de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon visites
Tranches conditionnelles 5 et 13	Réunions de chantier	Dans les 3 jours ouvrés	Selon réunions
Tranches conditionnelles 5 et 13.	PGCSPS : mise à jour La première transmission aux entreprises doit avoir lieu avant le début du chantier		Au fur et à mesure de l'évolution du chantier
Tranches conditionnelles 5 et 13	PPSPS : examen, harmonisation, observations, mise à jour	8 jours	Au fur et à mesure de l'évolution du chantier
Tranches conditionnelles 5 et 13	Coordination du chantier au niveau hygiène et sécurité : inspection commune		Avant remise du PPSPS
Tranches conditionnelles 5 et 13	Suivi des accidents mettant en cause un intervenant		Selon accidents
Tranche ferme + Ensemble des tranches conditionnelles	DIUO : élaboration et mise à jour	15 jours	Dès remise des études de conception A partir de la mise à disposition des DOE
Tranches conditionnelles 6 + 14	Phase de Réception Réception, Rapport Final, Vérifications finales et Attestations	15 jours	A compter ordre de service
Tranches conditionnelles 7 et 15	Période de garantie de parfait achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)	3 jours	A compter ordre de service

Les modalités d'acceptation par le maître d'ouvrage des documents produits par le titulaire sont par le CCATP.

Le marché est un marché à tranches

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est fixée à 48 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service qui prescrira de commencer les prestations.

Les prestations s'achèveront à l'expiration du délai de garantie ou au plus tard après la levée de la dernière réserve des marchés de travaux si celle-ci a lieu lors de la prolongation du délai de garantie dans les conditions fixées à l'article 15 du CCAP.

Les délais d'exécution des tranches optionnelles partent à compter de la date fixée, soit par la décision d'affermissement de chacune des tranches qui sera notifiée au titulaire, soit par l'ordre de service prescrivant de commencer les prestations de la tranche considérée.

Si la décision d'affermissement d'une tranche optionnelle n'a pas été notifiée dans un délai maximal de 24 mois à compter de la réception d'une tranche, le maître de l'ouvrage et le titulaire du marché sont, à l'expiration de ce délai, déliés de toute obligation pour cette tranche, sans préjudice de l'application des indemnités d'attente ou de dédit dans les conditions définies au présent marché le cas échéant.

Le non affermissement d'une tranche conditionnelle ne pourra donner lieu à indemnisation du cocontractant.

➔ **Indemnité d'attente** : Il ne sera pas fait application d'une indemnité d'attente.

2.4 Conditions d'exécution

Le coordonnateur interviendra dans le cadre d'une mission de niveau 1.

2.5 Responsable technique

Dès la notification du présent marché, le coordonnateur désigne le responsable technique qualifié pour signer au cours de l'exécution du marché les avis et rapports.

Tout changement de responsable technique qualifié devra être notifié immédiatement à la personne responsable du marché.

La ville souhaite rencontrer le responsable technique qui sera désigné avant le début des travaux afin d'envisager avec lui un partenariat de travail efficace.

2.6 Dossiers à fournir en cours d'exécution de la mission

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont définis par le CCATP et seront remis en :

- Support papier
- Support dématérialisé transmis par voie électronique à l'adresse : marion.sanciaume@ville-baccarat.fr
- Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants (*texte à adapter selon les circonstances*) :
 - standard .zip
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich Text Format .rtf
 - doc ou .xls ou .ppt
 - le cas échéant, le format DWF
 - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif
- Le titulaire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
 - traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

- En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le titulaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 2 jours ouvrables. En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard pour l'élément d'études concerné. Il appartiendra au titulaire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.
- Le titulaire diffusera ces documents aux intervenants : à la maîtrise d'ouvrage, à la maîtrise d'œuvre, à l'OPC, aux entreprises, au contrôleur technique.

2.7 Reconduction

Le marché pourra être reconduit deux fois.

La reconduction sera notifiée par écrit à l'initiative du maître d'ouvrage au plus tard un mois avant l'expiration du marché. Le titulaire ou le groupement d'entreprise ne pourra pas refuser cette (ces) reconduction (s).

ARTICLE 3 - MISSIONS DU COORDONNATEUR

- Domaine Bâtiment neuf et Réhabilitation
- Missions : Le coordonnateur est titulaire de la mission telle que définie à l'article 3 du CCATP.
- Solidité des ouvrages avoisinants x oui

Cadre de la mission par tranches :

Localisation 1 : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.

- Tranche ferme : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 1 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 2 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 3 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 4 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 5 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 6 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 7 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

Localisation 2 : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.

- Tranche conditionnelle 8 : Phase APS
- Tranche Conditionnelle 9 : Phase de l'APD
- Tranche Conditionnelle 10 : Phase Projet - DCE
- Tranche Conditionnelle 11 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux
- Tranche Conditionnelle 12 : Phase Permis de construire
- Tranche Conditionnelle 13 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapport)
- Tranche Conditionnelle 14 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation)
- Tranche Conditionnelle 15 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)

ARTICLE 4 - SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas autorisée.

5.1 Forme des prix

Le présent marché est passé à prix ferme non actualisable

Les modalités de prix sont fixées à l'article 8 du CCATP

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, à la date d'attribution du marché.

5.2 Montant de l'offre

Les prestations du contrôleur technique seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus.

La décomposition du prix par tranche est la suivante :

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Tranche ferme			
Tranche conditionnelle 1			
Tranche conditionnelle 2			
Tranche conditionnelle 3			
Tranche conditionnelle 4			
Tranche conditionnelle 5			
Tranche conditionnelle 6			
Tranche conditionnelle 7			
Tranche conditionnelle 8			
Tranche conditionnelle 9			
Tranche conditionnelle 10			
Tranche conditionnelle 11			
Tranche conditionnelle 12			
Tranche conditionnelle 13			
Tranche conditionnelle 14			
Tranche conditionnelle 15			
TOTAL GENERAL			

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché telles que visites des lieux, réunions avec la maîtrise d'œuvre, visites de chantier, déplacements, réunions avec la maîtrise d'ouvrage, .etc.

Cette rémunération comprend le nombre de vacations nécessaires à la bonne réalisation de la mission, avec minimum une visite par semaine pendant les travaux, et les déplacements correspondants pendant la période de garantie de parfait achèvement. Si le maître de l'ouvrage demande des vacations et des déplacements supplémentaires pendant cette période, ils seront rémunérés par application des prix figurant dans la décomposition du prix global et forfaitaire, pour la catégorie de personnels techniques concernée.

Versement de la rémunération du mandataire du groupement :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

5.3 Décomposition du prix forfaitaire par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint

En cas d'entreprise unique

	Nombre de jours proposés	Montants proposés HT
Localisation 1 : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.		
Tranche ferme : Phase APS Visite préalable du site / réunions avec le Maitre d'œuvre et le Maitre Ouvrage / Pbservations lors de l'élaboration APS en matière SPS.		
Tranche Conditionnelle 1 : Phase de l'APD : Observation en matière SPS / Participation aux réunions de présentation		
Tranche Conditionnelle 2 : Phase Projet - DCE Ouverture et tenue du registre journal / Elaboration et suivi PGC / Elaboration et mise à jour de la déclaration préalable / Observations lors de l'élaboration du DCE en matière de SPS)		
Tranche Conditionnelle 3 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux (Participation à l'analyse des Offres pour les contrats de travaux)		
Tranche Conditionnelle 4 : Phase Permis de construire		
Tranche Conditionnelle 5 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapports / Visites de Chantier / Tenue du Registre journal / Participation aux réunions de chantiers / Dossier de maintenance des lieux de travail / Examen et harmonisation du PPSPS / Inspections communes avec chaque entreprise / Mise à jour du PGC...°)		
Tranche Conditionnelle 6 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation / Finalisation et Remise du DIUO)		
Tranche Conditionnelle 7 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)		
TOTAL LOCALISATION 1		
Localisation 2 : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.		
Tranche conditionnelle 8 : Phase APS Visite préalable du site / réunions avec le Maitre d'œuvre et le Maitre Ouvrage / Pbservations lors de l'élaboration APS en matière SPS.		
Tranche Conditionnelle 9 : Phase de l'APD : Observation en matière SPS / Participation aux réunions de présentation		
Tranche Conditionnelle 10 : Phase Projet - DCE Ouverture et tenue du registre journal / Elaboration et suivi PGC / Elaboration et mise à jour de la déclaration préalable / Observations lors de l'élaboration du DCE en matière de SPS)		
Tranche Conditionnelle 11 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux (Participation à l'analyse des Offres pour les contrats de travaux)		
Tranche Conditionnelle 12: Phase Permis de construire		
Tranche Conditionnelle 13 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapports / Visites de Chantier / Tenue du Registre journal / Participation aux réunions de chantiers / Dossier de maintenance des lieux de travail / Examen et harmonisation du PPSPS / Inspections communes avec chaque entreprise / Mise à jour du PGC...°)		
Tranche Conditionnelle 14 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation / Finalisation et Remise du DIUO)		
Tranche Conditionnelle 15 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)		
TOTAL LOCALISATION 2		
Montant total HT		
TVA 20 %		
Montant total TTC		

En cas de groupement conjoint

Missions : nombre de jours	Cotraitant 1 :		Cotraitant 2 :	
	
	Nombre de jours	Montant HT	Nombre de jours	Montant HT
Localisation 1 : Bâtiment, ses espaces extérieurs, ainsi que les espaces publics immédiatement situés aux abords.				
Tranche ferme : Phase APS Visite préalable du site / réunions avec le Maître d'œuvre et le Maître Ouvrage / Observations lors de l'élaboration APS en matière SPS.				
Tranche Conditionnelle 1 : Phase de l'APD : Observation en matière SPS / Participation aux réunions de présentation				
Tranche Conditionnelle 2 : Phase Projet - DCE Ouverture et tenue du registre journal / Elaboration et suivi PGC / Elaboration et mise à jour de la déclaration préalable / Observations lors de l'élaboration du DCE en matière de SPS)				
Tranche Conditionnelle 3 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux (Participation à l'analyse des Offres pour les contrats de travaux)				
Tranche Conditionnelle 4 : Phase Permis de construire				
Tranche Conditionnelle 5 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapports / Visites de Chantier / Tenue du Registre journal / Participation aux réunions de chantiers / Dossier de maintenance des lieux de travail / Examen et harmonisation du PPSPS / Inspections communes avec chaque entreprise / Mise à jour du PGC...°)				
Tranche Conditionnelle 6 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation / Finalisation et Remise du DIUO)				
Tranche Conditionnelle 7 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)				
TOTAL LOCALISATION 1				
Localisation 2 : Emprise prévue pour le parc de stationnement sur une parcelle encore non maîtrisée et les espaces publics restants.				
Tranche conditionnelle 8 : Phase APS Visite préalable du site / réunions avec le Maître d'œuvre et le Maître Ouvrage / Observations lors de l'élaboration APS en matière SPS.				
Tranche Conditionnelle 9 : Phase de l'APD : Observation en matière SPS / Participation aux réunions de présentation				
Tranche Conditionnelle 10 : Phase Projet - DCE Ouverture et tenue du registre journal / Elaboration et suivi PGC / Elaboration et mise à jour de la déclaration préalable / Observations lors de l'élaboration du DCE en matière de SPS)				
Tranche Conditionnelle 11 : Phase Assistance à la passation des Contrats de Travaux (Participation à l'analyse des Offres pour les contrats de travaux)				
Tranche Conditionnelle 12: Phase Permis de construire				
Tranche Conditionnelle 13 : Phase Réalisation - Travaux (Suivi de chantier / Rapports / Visites de Chantier / Tenue du Registre journal / Participation aux réunions de chantiers / Dossier de maintenance des lieux de travail / Examen et harmonisation du PPSPS / Inspections communes avec chaque entreprise / Mise à jour du PGC...°)				
Tranche Conditionnelle 14 : Phase de Réception (Réception / Rapport Final / Attestation / Finalisation et Remise du DIUO)				
Tranche Conditionnelle 15 : Phase Garantie de Parfait Achèvement (Levée de réserves / Réunion Commission de sécurité)				
TOTAL LOCALISATION 2				

5.4 Conséquence financière de la non-exécution ou de l'exécution d'une tranche optionnelle : application d'une indemnité de dédit ou d'un rabais

5.4.1 Indemnité de dédit en cas de non-exécution d'une tranche optionnelle

En cas de non-exécution d'une tranche optionnelle : Il ne sera pas fait application d'une indemnité de dédit.

5.4.2 Rabais en cas d'exécution d'une tranche optionnelle

En cas d'exécution d'une tranche optionnelle : Il ne sera pas fait application d'un rabais.

ARTICLE 6 - REGLEMENT DES COMPTES

6.1 Délai de règlement

Le présent marché ne fera pas l'objet d'acomptes. Chaque paiement se fera sur services fait en fonction des tranches qui composent le marché.

Un paiement pourra être demandé après réalisation et validation conjointe entre le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre et le contrôleur technique de chacune des tranches composant le Marché.

6.2 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

6.3 Modalités de paiement

☑ Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par : virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les RIB)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

☑ Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

- virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un RIB)
- virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un RIB)

DESIGNATION DU MANDATAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

☑ Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par : virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les RIB)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC Préciser les tranches le cas échéant
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

ARTICLE 7 - PIÈCES A PRODUIRE PAR LE COCONTRACTANT

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret du 25 mars 2016.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les attestations d'assurances sont à produire dans les conditions indiquées au CCATP.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans les quinze jours suivant la notification de l'attribution.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul exemplaire original

A le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire(ou des) prestataire(s)

La présente offre est acceptée.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

Signature :